



Aide aux Licences Sportives 2015/2016

Dans le cadre du développement d'aides spécifiques et sociales visant à soutenir les Personnels du Ministère de la Justice dans la pratique d'activités sportives, l'ASMJ met en place à titre expérimental pour les années 2015/2016 une Aide Financière Sportive.

Cette expérimentation vise les Personnels du ressort de la PFI d'Aix en Provence, et se caractérise sous la forme d'une Aide Financière à hauteur de 30 Euros par Personnel.

Il est à noter que seuls les Personnels (Actifs ou Retraités) peuvent prétendre à l'octroi de cette prestation. Celle-ci peut se cumuler avec d'autres aides, toutefois les ayants droits (conjoint et enfants) sont exclus du dispositif.

L'aide est dévolue pour les licences sportives 2015/2016, et les dossiers doivent parvenir au siège de l'ASMJ du 1^{er} Septembre au 30 Novembre 2015, dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, les Personnels doivent remplir les conditions suivantes :

- 1- Exercer au sein d'une structure dépendant du ressort de la PFI d'Aix en Provence
- 2- Remplir le Formulaire joint en annexe accompagné des différentes pièces justificatives
- 3- Renvoyer l'ensemble des éléments à :

M. Charles MARGNER, Président **ASMJ 12-14 Rue Charles Fourier 75013 PARIS**

Une commission d'attribution des Aides Financières Sportives se réunira dans les premières semaines du mois de Décembre 2015, afin d'attribuer et d'envoyer les prestations.

Il est à noter, que le nombre d'aides sera limité aux crédits alloués par le Ministère de la Justice et les aides seront attribuées de manière croissante en fonction des ressources.

Charles MARGNER
Président ASMJ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Margner', written over a horizontal line.